



Pergola bioclimatique

Par Vidoune 83

Bonjour

Il y a un an j'ai fait installer après avoir eu un permis une pergola bioclimatique .

Le technico commercial est donc venu à la maison pour prendre les mesures les murs pour la fixation en façade il a donc dû se rendre compte que notre maison il n'y avait pas de gouttières mais aucune remarque ni conseil de sa part.

Il se trouve qu'à chaque fois qu'il pleut la pergola prend l'eau on a prévenu la société qui dit que c'est l'absence de système d'évacuation de l'eau du toit . Peut on parler d'un défaut de conseil

Nous avons pris la décision de faire poser des gouttières sauf que l'artisan ne peut pas les fixer vu la taille de la structure .

la société de la pergola nous conseille de placer des planches de bois sur les lames chose que nous refusons car si celle ci sont endommagées la garantie ne fonctionnera pas .

Que faire aucune réponse à nos appels ou recommandé

Merci d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a un défaut de conception si la pergola ne peut être utilisée selon sa destination.

Vous devriez déclarer un sinistre à la décennale.

Aviez-vous souscrit une DO ?